

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 765

présenté par
M. Menuel, Mme Beauvais et M. Cherpion

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« sols »,

le mot :

« espaces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la définition, le sol est approché sous un angle environnemental difficilement transposable dans un document d'urbanisme. Il est proposé de lui substituer la notion d'espace utilisée dans le code de l'urbanisme et adaptée à l'intégration de l'objectif de lutte contre l'artificialisation dans les documents d'urbanisme.